



جامعة عبد الملك السعدي  
جامعة عبد الملك السعدي  
Université Abdelmalek Essaâdi

UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI  
PRESIDENCE  
TETOUAN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
**N° 11/2023**

**Le Mercredi 20 Septembre 2023 à 12h00**, il sera procédé à la salle des réunions de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : **Travaux de Construction d'un Bloc de bureaux pour les enseignants à l'ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES D'Al Hoceima « ENSAH » (Lot Unique)**

Le maître d'ouvrage est : l'Université Abdelmalek Essaâdi

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**Le cautionnement provisoire et l'estimation des coûts de prestations sont fixés à :**

CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	ESTIMATION ADMINISTRATION TTC
<b>161 000,00 DHS</b> (Cent Soixante et un Mille Dirhams)	<b>10 718 532,00 DHS</b> (Dix Millions Sept Cent Dix Huit Mille Cinq Cent Trente Deux Dirhams)

Une visite des lieux est programmée le Jeudi 07 Septembre 2023 à 14h00, Lieu de rassemblement est ENSA AL HOCEIMA.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (26/04/2022) et à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics.

**La qualification et classification demandée :**

Classe minimale	Secteur	Qualifications exigées
<b>3</b>	<b>A</b>	<b>A2 : Travaux courants en béton armée- maçonnerie pour bâtiments</b>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.



Bouchta EL MOUMNI